Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900450-20251208-2025120805-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

—

COMMUNE DE DIRINON

—

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de DIRINON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guillaume BODENEZ, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	18
Présents	16
Votants	18

N° Délibération : 2025120805
Date de convocation : 02/12/2025
Date d'affichage : 15/12/2025

Conseillers municipaux en exercice :

G. BODENEZ		A DEROZE-SIMERAY		M. PEDEN		B. BOUHIER		F. PAYET	
M. BRIAND		A. COLIN		J. EMILY		N. FLOCH		B. GAVARD	
L. GOBRY		J. GUILLOU		M. LAUER		A. LE FELL		S. MEVEL	
G. ORCIL		P. PRONNICKE		D. SALIOU					

Absents : Dominique SALIOU, Mickaël LAUER

Pouvoirs : Dominique SALIOU à Maël PEDEN, Mickaël LAUER à Brigitte BOUHIER

Secrétaire de séance : Arnaud LE FELL

L-7-0 Convention de partenariat pour le fonctionnement coopératif de la Politique Educative Locale

Les communes du PAYS DE DAOULAS ont, depuis les années 2000, engagé une réflexion politique à l'échelle du bassin de vie. De nombreux dispositifs d'aides et d'accompagnement par la CAF ET la MSA se sont succédés.

Au 1er Janvier 2022, les communes sont signataires d'un CONTRAT GLOBAL de TERRITOIRE auprès de la CAF du Finistère, du département du Finistère, de la communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas et chacune des communes du Pays de Daoulas, sur une durée de 4 ans.

L'objectif de cette démarche nationale est de développer une démarche fondée sur le partenariat pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire.

Cette convention aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, le logement et le cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique. Sont retranscrites pour le PAYS DE DAOULAS les actions mises en place antérieurement dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse.

La convention arrivant à terme (31 décembre 2025), il est proposé aux 9 communes signataires de réitérer leur engagement dans la démarche du PROJET ÉDUCATIF LOCAL et de signer cette convention pour bénéficier de l'accompagnement de la coordination, et des différents éléments qui la compose (BAFA, Bourse à projet…).

Il est proposé de signer une convention aux communes partenaires pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900450-20251208-2025120805-DE

- **Approuve le partenariat pour le fonctionnement coopératif de la politique éducative locale sur le territoire du Pays de Daoulas**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et avenants éventuels.**

Le Maire,
Guillaume BODENEZ

